



DÉLIBÉRATION

du 20 mai 2025

Présents : 24 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu. Le <u>21 MAI 2025</u> Publiée, le <u>21 MAI 2025</u> Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, Jérôme LECERF, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : Sandrine MARTINY (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), <u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine BRANCHEREAU <u>Date de la convocation</u> : 14 mai 2025
Délibération n°25.3.14	AFFAIRES GÉNÉRALES COMPA - Accord local pour la répartition des sièges au conseil communautaire 2026-2032

Par délibération en date du 4 avril 2019, le conseil communautaire a adopté un accord local pour la répartition des sièges du conseil communautaire entre les Communes membres de la COMPA pour le présent mandat soit 56 sièges.

En préparation du prochain mandat, le conseil communautaire et les conseils municipaux doivent se prononcer avant le 31 août prochain s'ils souhaitent maintenir une composition du conseil communautaire dans le cadre d'un accord local conformément aux dispositions de l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sans accord local, la composition du conseil communautaire serait fixée, compte-tenu de la population, à 45 sièges.

L'objectif de la proposition présentée en Conférence des Maires du 6 février 2025 a été de maintenir un nombre maximum de conseillers communautaires soit 56 sièges (+ 25 % par rapport à la règle de droit) tout en conservant une répartition identique à la répartition actuelle.

Le conseil communautaire a délibéré en ce sens, à l'unanimité, lors de la séance du 20 mars 2025.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu la loi 2015-264 du 9 mars 2015 autorisation l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire.

Vu le décret 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-6-1.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 mars 2025 adoptant un nouvel accord local de composition du conseil communautaire pour le prochain mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **APPROUVE** l'accord local de répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis pour le mandat 2026-2032 de la façon suivante :

- ANCENIS-SAINT-GEREON : 8 conseillers
- COUFFE : 2 conseillers
- INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE : 2 conseillers
- JOUE SUR ERDRE : 2 conseillers
- LA ROCHE BLANCHE : 1 conseiller
- LE CELLIER : 3 conseillers
- LE PIN : 1 conseiller
- LIGNE : 4 conseillers
- LOIREAUXENCE : 6 conseillers
- MESANGER : 4 conseillers
- MONTRELAIS : 1 conseiller
- MOUZEIL : 2 conseillers
- OUDON : 3 conseillers
- PANNECE : 1 conseiller
- POUILLE LES COTEAUX : 1 conseiller
- RIAILLE : 2 conseillers
- TEILLE : 2 conseillers
- TRANS SUR ERDRE : 1 conseiller
- VAIR-SUR-LOIRE : 4 conseillers
- VALLONS-DE-L'ERDRE : 6 conseillers

Sandrine BRANCHEREAU
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

